

Objet : Réponse aux allégations de la Mairie de Saint Barthélémy de Vals et de l'association de défense de l'environnement et de la qualité de vie.

Madame, Monsieur,

Contrairement aux allégations mensongères présentées sur le site internet de la Mairie de Saint Barthélémy de Vals <http://www.saint-barthelemy-de-vals.fr/> et dans le document de l'association de défense de l'environnement et de la qualité de vie (Cf. Annexe), je souhaite porter à votre connaissance les précisions suivantes :

1. Sur l'aménagement du carrefour de VILLENEUVE :

Le Conseil Général n'est pas en attente de la participation financière du SYTRAD pour les travaux d'aménagement du carrefour de VILLENEUVE. En effet le Conseil Général a souhaité attendre la montée en régime du site pour vérifier le fonctionnement du carrefour actuel et retenir la meilleure option technique pour sa sécurisation.

Les modalités de financement sont actuellement à l'étude, le SYTRAD s'étant engagé à participer financièrement depuis le 05 octobre 2005 (délibération N°2005-01 du Comité Syndical) pour un montant estimatif de l'ordre de 610 000 € HT, dont 376 280,90 € déjà utilisé pour financer les travaux d'élargissement de la VC 13 dans le cadre d'une offre de concours à la commune de Saint Barthélémy de Vals.

Enfin les accidents constatés n'ont aucun rapport avec l'activité du centre de valorisation des déchets.

2. Sur la qualité du compost :

Pour le compost issu des centres, l'ensemble des lots commercialisés est conforme à la norme NFU 44051 et peut donc être utilisé par les agriculteurs. Nous rappelons que cette installation est Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et soumise au contrôle des services de l'Etat. Le Maire n'a donc pas la compétence pour interdire l'épandage du compost.

3. Sur les nez électroniques :

La mise en place des nez électroniques est une décision du SYTRAD et non une imposition des services de l'Etat. Leur positionnement a fait l'objet d'une étude d'implantation afin d'optimiser leur efficacité. Leur objectif étant d'analyser les éventuelles sources olfactives émergentes de l'Installation lors de l'exploitation pour les recouper avec les odeurs ressenties par le voisinage.

Des travaux sont envisagés par le SYTRAD pour optimiser le fonctionnement des différents sites (volet performance / maturation / odeur). Cependant ils font l'objet d'une expertise actuellement en cours. A ce jour, l'expert judiciaire doit préconiser des travaux de remédiations qui seront conduits par la Maîtrise d'œuvre que le SYTRAD vient de retenir. Ces travaux seront réalisés dans les mois qui viennent.

L'ensemble des éléments indiqués ci-dessus ont été portés à la connaissance de l'association de défense de l'environnement et de la qualité de vie à travers les réunions du Comité de Pilotage qui se tiennent régulièrement sur le site. Le Maire de Saint Barthélémy-de-Vals étant Président de ce Comité et Délégué du SYTRAD, participant ainsi aux décisions prises collectivement par les instances du SYTRAD.

Portes-lès-Valence, le 13 janvier 2012,

Serge BLACHE,
Président.

JANVIER 2012

LE CENTRE DE VALORISATION « JEAN LOPEZ » ET SES POLLUTIONS

LES ODEURS	LE ROND-POINT DE VILLENEUVE	LES NEZ ELECTRONIQUES
<p>Un grand merci aux certains agriculteurs de notre commune qui ont parfumé tout le village avec le compost non stabilisé du centre de tri, polluant ainsi pour des années leur terrain avec les plastiques, verres, métaux lourds contenus dans ce compost.</p> <p>La Suisse interdit l'épandage de ce type de compost sur son territoire.</p> <p>La population a ainsi pu se rendre compte des nuisances que subissent par périodes les riverains du centre.</p> <p>Notre maire lors du conseil municipal du 4 octobre 2011 a pris un arrêté interdisant l'épandage de ce compost sur notre commune. Nous saluons cette décision qui protégera la population et les terrains de notre commune.</p> <p>Le centre a été arrêté pendant 7 semaines pour des fissures dans le BRS « Gros cylindre de 48m qui reçoit les ordures ménagères ».</p>	<p>Le Sytrad qui a aménagé la voie communale VC 13 avait prévu de financer ce rond-point avec le Conseil Général en 2005.</p> <p>Mais il ne respecte pas, une fois de plus, ses engagements : le Conseil Général attend toujours sa participation.</p> <p>Ce rond-point est indispensable pour la sécurité des habitants de notre commune et surtout de Villeneuve.</p> <p>Mais cette sécurité concerne tous les utilisateurs de la départementale D112 où la circulation est très importante.</p> <p>Les camions avec remorques qui alimentent et sortent du centre de tri sont obligés de couper la route pour tourner sur Saint Barthélemy de Vals ou Saint Donat. Ces mêmes camions traversent aussi Villeneuve malgré l'interdiction.</p> <p>Des accidents sur ce carrefour sont malheureusement nombreux, dont un qui a concerné une maman et sa fille qui a dû être hélicoptérée au CHU de Lyon.</p>	<p>Le 5 mai 2011 en réponse à notre recours auprès de la DDPP (direction départementale de la protection des populations) il a été imposé au Sytrad l'implantation de « nez électroniques » pour contrôler les nuisances olfactives.</p> <p>Ces « nez » devaient être implantés en périphérie du centre et leur mise en œuvre avant le 1 juin 2011.</p> <p>Résultat : ces « nez électroniques » ont été mis en service le 14 septembre 2011 mais installés à l'intérieur de l'usine !</p> <p>De qui se moque-t-on ?</p> <p>Nous avons donc fait un nouveau recours auprès de la DDPP le 15 décembre 2011.</p> <p>Nous attendons la réponse.</p> <p>Quant aux riverains : ils devront continuer leur enquête sur les nuisances olfactives.</p>

**Venez tous rejoindre la manifestation organisée par nos élus pour
exiger l'aménagement du carrefour de Villeneuve.
Samedi 14 janvier à 10h30.**